

Les Cahiers  
du CRH

## Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

33 | 2004

Stratégies de l'équivoque

---

# Réduire une équivoque. Textes et conduites dans la polémique entre Bossuet et Fénelon

Dinah Ribard

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/252>

DOI : [10.4000/ccrh.252](https://doi.org/10.4000/ccrh.252)

ISSN : 1760-7906

### Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2004

ISSN : 0990-9141

### Référence électronique

Dinah Ribard, « Réduire une équivoque. Textes et conduites dans la polémique entre Bossuet et Fénelon », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 33 | 2004, mis en ligne le 05 septembre 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/252> ; DOI : [10.4000/ccrh.252](https://doi.org/10.4000/ccrh.252)

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

---

# Réduire une équivoque. Textes et conduites dans la polémique entre Bossuet et Fénelon

Dinah Ribard

---

- 1 Le terme d'équivoque et d'autres termes proches (parfois nettement critiques comme « ambiguïté », « tours d'esprit », « souplesse » ou encore « mystère ») reviennent sans cesse dans l'historiographie consacrée à l'affaire de l'*Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure* de Fénelon, et cela dès le xvii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dès les récits de cette affaire produits par ses protagonistes<sup>1</sup>. Mais dès le xii<sup>e</sup> siècle aussi, la situation exacte de cette équivoque a été matière à débats : était-elle dans les textes, c'est-à-dire dans les livres de Madame Guyon, dans ceux de Fénelon ou dans ceux des mystiques en général, dans les termes (quiétisme, oraison, mystiques), ou encore dans les conduites et les actions des uns ou des autres ? Chacune de ces situations possibles de l'équivoque détermine, sans que cette détermination puisse être dissociée de la polémique, le type d'opération intellectuelle nécessaire pour la dissiper, c'est-à-dire le type de texte dans lequel cette opération sera menée. L'équivoque des conduites peut être levée par un récit ; et c'est de fait par un récit, la *Relation sur le quiétisme*, que Bossuet donne corps à sa version de l'affaire. Dans ce cas, situer l'équivoque, c'est en même temps la faire voir et la faire disparaître. En la localisant dans le comportement d'un Fénelon « séduit » – le terme est lui-même évidemment équivoque, comme Fénelon et ses partisans le feront remarquer – par Madame Guyon, Bossuet la réduit à un ensemble de tentatives pour dissimuler un scandale qu'en tant qu'évêque, il est pour sa part forcé de révéler. Le « mystère » du quiétisme est donc un « faux mystère » que la conclusion de la *Relation sur le quiétisme* se charge d'éclaircir de manière définitive<sup>2</sup>. Non seulement, donc, les deux adversaires ne situent pas l'équivoque au même niveau, mais ils ne font pas usage des mêmes ressources rhétoriques pour procéder à son élimination. Car pour Fénelon, il y a bien une véritable équivoque des livres accusés de quiétisme et des termes dont se servent les mystiques dans ces livres, et cette équivoque ne peut être aussi aisément dissipée. Elle exige autre chose qu'un simple dévoilement : ce qu'il appelle une explication.

- 2 On fait ici le pari que les procédures qui constituent l'« explication », telle que Fénelon la caractérise et la pratique, permettent de comprendre quelque chose de l'équivoque comme question spécifiquement moderne (c'est-à-dire comme question pour les hommes de l'époque moderne), et permettent en retour de faire de l'équivoque une entrée dans un certain nombre de problèmes propres à cette époque moderne : le phénomène de la spiritualité mise en livres, la réélaboration du magistère ecclésiastique imposée par ce phénomène, du moins aux yeux de ceux qui, comme Fénelon, le perçoivent comme phénomène d'actualité, enfin les rapports qu'entretient avec le pouvoir politique cette nouvelle manière d'exercer le magistère et de produire l'orthodoxie. Ces enjeux de l'herméneutique de l'équivoque proposée par l'archevêque de Cambrai ne sont vraiment déployés qu'au moment où il est sommé de s'expliquer sur l'ensemble de sa conduite, où cette herméneutique doit s'affronter à une autre figure, à visée dénonciatrice, de la levée des ambiguïtés – le récit des faits. C'est donc à ce moment, c'est-à-dire à la séquence ouverte en 1698 avec la mise en circulation par Bossuet des éléments qui formeront la matière de la *Relation sur le quiétisme* et aux réactions de Fénelon, en particulier la *Réponse à la relation sur le quiétisme*, qu'on s'intéressera ici.

## L'enquête et son objet : les faits

- 3 Les « faits » : le terme revient comme un refrain sous la plume de Bossuet<sup>3</sup>. Le récit qui en est donné dans la *Relation sur le quiétisme* a pour effet la mise en série d'un certain nombre d'indices de l'émergence, dans le royaume de France, d'une nouvelle hérésie dont Fénelon se serait fait le protecteur. Cet effet est pointé par l'abbé de Chanterac, l'agent de ce dernier à Rome, dans une lettre datée de juillet 1698 :

Il ne s'agit plus de points de doctrine, ni de raisonnements théologiques ; ce sont des faits qui vous sont personnels. Vous seul pouvez répondre là-dessus, parce que vous seul connaissez la vérité. Ce sont des faits qu'on vous oppose dans des *Relations* imprimées et publiques ; c'est en vain que vous espéreriez qu'on pourrait les détruire par des conversations particulières, ou par des réponses manuscrites qu'on ne pourrait faire voir qu'à peu de personnes, et comme en secret : il faut que vos réponses soient connues de vos parties, et qu'elles puissent les contredire avant que les juges puissent y avoir aucun égard pour votre justification.

Je vous ai déjà mandé que plusieurs cardinaux m'avaient assuré qu'on n'aurait aucun égard aux faits dans ce jugement, et ceux mêmes qu'on croit nous être les plus contraires parlent ainsi. Mais ce n'est rien dire : il est vrai qu'on n'entrera point dans un procès criminel contre vous, sur des faits allégués par vos parties ; mais néanmoins ces faits, n'étant point détruits, entreront dans le jugement d'une autre manière, en persuadant que votre livre n'a été écrit que pour défendre la doctrine et la personne de Mad. G[uyon], que pour insinuer ses maximes plus adroitement qu'elle, pour radoucir un peu ses expressions et les rendre plus supportables, mais sans rien perdre néanmoins de son sens et de son esprit. Et c'est sur ce principe que ceux mêmes qui vous étaient les plus favorables au commencement, semblent convenir, et en être même persuadés dans leur cœur, que votre livre peut et doit être condamné, quoiqu'il contienne plusieurs grandes maximes très saintes et très orthodoxes, parce que la condamnation d'un livre ne blesse jamais les vérités qui s'y trouvent renfermées<sup>4</sup>.

- 4 Le terrain nouveau occupé par Bossuet grâce à la *Relation*, alors que les cardinaux du Saint Office sont occupés à juger les *Maximes des saints*, est ici précisément caractérisé : le récit des circonstances qui ont entouré sa rédaction tend à faire lire le livre, quelle que soit sa valeur doctrinale, à la lumière du comportement (adroit, c'est-à-dire hypocrite) de son

auteur<sup>5</sup>. Bien qu'il soit explicitement question d'hérésie dans la *Relation*, pourtant, personne ne voit sérieusement là l'annonce ou la nécessité d'un « procès criminel », d'une procédure juridique menée contre les personnes par l'institution ecclésiastique. Le terrain imposé par l'évêque de Meaux est celui, politique et compris comme tel par le personnel romain<sup>6</sup>, de la police des conduites intellectuelles, du contrôle prudent des idées susceptibles de créer le désordre, de la répression des groupes religieux potentiellement factieux.

- 5 Que les faits dont parle Bossuet renvoient à la gestion politique des énoncés religieux, c'est ce que confirment les passages de la *Relation sur le quiétisme* où il répond à la mesure préconisée par Fénelon, dans sa lettre à Madame de Maintenon, comme test de la conviction qu'ont ses adversaires d'être en face, avec Madame Guyon, d'un véritable système hérétique. Si c'est le cas, dit Fénelon à sa puissante interlocutrice, si, comme Bossuet entend le démontrer dans son *Instruction sur les états d'oraison*, les livres de Madame Guyon contiennent une pensée cohérente et dangereuse, alors il est du devoir de la « puissance séculière » d'agir pour la sauvegarde de l'Église autant que de l'État et de brûler

[...] un monstre, qui sous apparence de spiritualité ne tend qu'à établir le fanatisme et l'impureté, [...] qui renverse la loi divine, qui traite d'imperfections toutes les vertus [...] qui ne laisse ni subordination ni règle dans la société des hommes, qui par le principe du secret autorise toute sorte d'hypocrisie et de mensonge ; enfin qui ne laisse aucun remède assuré contre tant de maux<sup>7</sup>.

- 6 Ses adversaires et en particulier Bossuet, continue Fénelon, ont donc été d'une indulgence coupable en congédiant Madame Guyon sans qu'elle se soit rétractée, puisqu'ils continuent après un tel témoignage de son innocence à dénoncer (dans l'*Instruction sur les états d'oraison*) son « système » comme une dangereuse hérésie. À cette tentative pour le forcer à révéler l'incohérence de son action en la portant sur le terrain juridique (le terrain des crimes contre l'orthodoxie), Bossuet répond que Madame Guyon s'est rétractée, puisqu'elle a signé la condamnation des erreurs que contiennent ses livres – Fénelon aura beau jeu de lui rétorquer que cette signature ne constitue pas une rétractation en forme – et qu'il ne s'agit pas tant de la personne de cette femme, envers qui il faut faire preuve de la « sainte douceur de notre ministère »<sup>8</sup> que de son influence, d'ordre politique :

[...] il voudrait qu'on fût à repos contre cette *pauvre captive* dont il déplore le sort, et qu'on laissât par pitié fortifier un parti qui ne s'étend déjà que trop. Que sert de dire : *Oui, je brûlerais mon amie de mes propres mains, je me brûlerais moi-même ?* Ceux qui brûlent tout de cette sorte, le font pour ne rien brûler : ce sont de ces zèles outrés où l'on va au-delà du but pour passer par-dessus le point essentiel. Ne brûlez point de votre propre main Mme Guyon, vous seriez irrégulier : ne brûlez point une femme qui témoigne se reconnaître, à moins encore une fois, que vous soyez assuré que sa reconnaissance n'est pas sincère : ne vous brûlez pas vous-même : sauvez les personnes, condamnez l'erreur, proscrivez avec vos confrères les mauvais livres qui la répandent par toute la terre, et finissez une affaire qui trouble l'Église<sup>9</sup>.

Un peu plus haut dans le texte, Bossuet avait indiqué plus clairement où se situait la dangerosité de ce « parti » :

[...] il suffit de voir deux choses qui résultent de son discours : l'une qu'il a laissé estimer Mme Guyon par des personnes illustres, dont la réputation est chère à l'Église, et qui avaient confiance en lui. Il ajoute : Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits : c'est donc avec ses écrits qu'il la laissée estimer à ces personnes vraiment illustres qui avaient confiance en lui ; en un mot qu'il conduisait. Elles estimèrent Mme Guyon et ses écrits avec l'approbation de M. l'archevêque de Cambrai alors M.

l'abbé de Fénelon [...] qui peut nier que M. de Cambrai ne fût obligé de désabuser ces personnes de l'estime qu'il leur avait donnée, laissé prendre si l'on veut, de Mme Guyon et de ses livres ? Il ne s'agit donc en aucune sorte de leur réputation que l'autorité de M. de Cambrai mettait à couvert : mais il s'agit de savoir si M. de Cambrai lui-même n'a pas trop voulu conserver sa propre réputation dans leurs esprits, et dans l'esprit de tant d'autres qui savaient combien il recommandait Mme Guyon à ceux qui se confiaient à sa conduite<sup>10</sup>.

- 7 C'est comme chef de parti proche du cœur du pouvoir politique – Bossuet ne cesse de marteler son inquiétude pour les princes soumis à l'influence d'un tel précepteur<sup>11</sup> – que Fénelon doit voir son livre condamné par Rome : même après son renvoi de Versailles, l'absence de censure équivaldrait à une approbation susceptible de renforcer ce parti. L'évêque de Meaux procède ainsi par glissements successifs : en désignant un groupe d'acteurs politiques (les « personnes illustres » que sont les deux ducs de Chevreuse et de Beauvillier et leurs femmes) soudés par le partage d'une même manière d'être chrétiens, il les assimile à une faction. Et en montrant que cette spiritualité partagée est en réalité ce que nous appellerions une politique, la politique de Fénelon, il l'assimile à une *conduite* politique. C'est à cette conduite politique, donc équivoque, qu'il oppose les « faits » destinés à confondre l'hypocrite. Dans le texte de la *Relation*, cette opposition prend la forme d'une confrontation entre d'un côté ce qu'il appelle des « actes », des preuves factuelles<sup>12</sup> – notamment des lettres de Fénelon adressées à lui-même et à Madame de Maintenon, qu'il rend publiques à l'indignation de son adversaire<sup>13</sup> – et de l'autre de belles paroles. Pour désigner celles-ci, Bossuet multiplie les expressions équivalentes ; il parle de « raisonnements »<sup>14</sup>, d'une « métaphysique outrée »<sup>15</sup>, d'une « vaine dialectique » ou encore d'une « fausse philosophie »<sup>16</sup>. Ces formules sont significatives : derrière l'accusation d'hypocrisie, il y a, caractérisant l'ensemble des actions de Fénelon aux yeux de Bossuet, une politique d'intellectuel<sup>17</sup>. Cette caractérisation a une double face : elle renvoie non seulement à une politique de parti (c'est-à-dire à une forme de fanatisme) qui ne peut être efficace qu'en investissant le cœur du pouvoir, mais encore à une politique susceptible, de la part d'un ecclésiastique, de court-circuiter les rapports entre hiérarchie des disciplines et hiérarchie des statuts dans l'Église. La position dominante des prélats théologiens comme Bossuet lui-même – et par là ce qui fait sa force à la cour – s'en trouverait menacée. Au passage de la lettre à Madame de Maintenon où Fénelon déclare qu'il était en peine au moment des articles d'Issy, non de Madame Guyon, mais « *du fond de la doctrine des saints trop inconnue à la plupart des scolastiques* », l'évêque de Meaux réagit en fonction de ce danger :

Nous étions donc ces *scolastiques*, à qui la *doctrine des saints* était si inconnue, et c'était M. de Cambrai qui nous l'enseignait. Pendant la discussion, il se portait pour disciple<sup>18</sup> : depuis que dans un degré supérieur il veut proposer de nouvelles règles par ses explications, il se repent d'avoir été si soumis, et il parle comme ayant été l'arbitre de tout.

18. Nous ne sommes pas infailibles : sans doute ; mais encore faudrait-il nous montrer en quoi nous avons besoin d'être instruits ? quelles erreurs enseignions-nous ? avions-nous contesté quelque partie de la doctrine des saints ? demandions-nous des docteurs et des arbitres ? [...] un disciple de Jésus-Christ fait gloire d'apprendre tous les jours et de tout le monde ; mais encore ne faut-il pas oublier le personnage que nous faisons, M. de Châlons<sup>19</sup>, M. Tronson<sup>20</sup> et moi : sans doute on nous regardait comme des gens d'une sûre et irréprochable doctrine, à qui on voulait tout référer sur les mystères de l'oraison et du pur amour, c'est-à-dire sur des points très essentiels de la foi : M. de Cambrai lui-même nous proposait, nous recevait, nous regardait comme tels, et tout d'un coup nous ne sommes plus que des docteurs à qui, comme à la plupart des scolastiques, la doctrine des saints est

profondément *inconnue*.

19. Mais en même temps que M. de Cambrai s'attribue tant d'autorité et tant de lumière, Dieu permet qu'il nous découvre ses incertitudes : maintenant il ne vante que l'École : il ne nous accuse que d'être opposés aux docteurs scolastiques ; mais alors il ne s'agissait que de nous apprendre la doctrine des saints *inconnue et très inconnue*, non à quelques-uns, ou au petit nombre, mais à la plupart des docteurs de l'École<sup>21</sup>.

- 8 Bel esprit et philosophe qui pose au théologien face à de véritables théologiens, Fénelon est d'autant plus dangereux qu'il sait, pour établir une autorité interprétative fondée sur des compétences intellectuelles auto-proclamées, jouer tantôt la proximité et tantôt la distance par rapport aux savoirs scolaires. Il l'est surtout parce qu'il sait à présent jouer de son nouveau statut, du « degré supérieur » qu'il a atteint en devenant archevêque, c'est-à-dire en occupant désormais une fonction pastorale<sup>22</sup>. Se posant en défenseur de l'appui que se prêtent mutuellement, pour conserver et transmettre le dépôt de la tradition, les positions dans la hiérarchie et les savoirs garantis par des grades eux-mêmes hiérarchisés<sup>23</sup>, Bossuet discerne dans son adversaire le praticien d'une autre conception du magistère ecclésiastique. C'est pourquoi il attaque simultanément en lui le politique, l'homme d'un parti de spirituels exaltés et dangereux, et le philosophe – au sens péjoratif que ce terme peut prendre sous la plume d'un théologien : plutôt que le spécialiste d'une discipline, celui d'une simple technique verbale – enseignant, avant même que son rôle pastoral l'oblige à l'enseignement, et en contradiction avec la véritable pastorale<sup>24</sup>, une « méthode » herméneutique « inouïe » :

[...] pour les [les livres de Mme Guyon] sauver, il a recours à cette méthode inouïe de juger du sens d'un livre par la connaissance particulière qu'on a des sentiments de l'auteur, et non pas des sentiments d'un auteur par les paroles de son livre. [...] Mais enfin ce sens rigoureux, comme il l'appelle, est celui qui avait frappé et scandalisé toute la chrétienté : et répondre si hautement que Mme Guyon n'y avait jamais pensé, c'est encore un coup vouloir juger de ses paroles par ses pensées, et non pas de ses pensées par ses paroles ; c'est ouvrir la porte aux équivoques les plus grossières et fournir des excuses aux plus mauvais livres<sup>25</sup>.

## L'équivoque et la production de l'orthodoxie

- 9 L'équivocité de la conduite, des paroles et des écrits de Fénelon a donc pour effet et pour signe, aux yeux de Bossuet, d'être productrice d'équivoques dans des textes qui par eux-mêmes n'en contiennent pas, qui ne sont que des « preuves » et des « actes » d'un « système » erroné et hérétique. Et au fondement de ces équivoques, se trouve l'orgueil intellectuel de celui qui croit expliquer un livre « mieux qu'il ne s'explique lui-même »<sup>26</sup>.
- 10 De fait, dans une narration où les écrits (livres ou autres) prennent place en tant que faits, preuves factuelles, évidences de l'erreur et de la faute, tout autre mode de lecture ne peut apparaître que comme un raffinement excessif et le signe d'une virtuosité intellectuelle proche de la fourberie. C'est ainsi le choix du récit comme arme polémique – autant que la méfiance du théologien en face d'un déplacement des procédures de déchiffrement du sens des textes saints vers toute sorte d'autres livres qui selon lui ne le méritent pas – qui fait de la *Relation* le lieu de la formulation la plus claire de ce qui s'oppose radicalement à une telle façon de lire, à savoir la pratique herméneutique elle-même.
- 11 Mais ce constat invite aussitôt à remarquer que pour Fénelon, tous les livres ne sont pas susceptibles d'une telle pratique explicative, ce qui signifie que tous les livres ne sont pas équivoques :

Mon mémoire [à Mme de Maintenon] porte que *je ne défends ni n'excuse les écrits de Mme Guyon*. Que faisais-je donc dans ce mémoire ? Je refusais de les condamner en la manière excessive dont il me paraissait que M. de Meaux les condamnait dans son livre. Et encore comment est-ce que je refusais de le faire ? Était-ce absolument, parce que je les croyais bon ? Nullement. Au contraire, j'abandonnais *ses principes spéculatifs et ses expressions*. Je disais qu'elle *n'a peut-être pas assez connu la valeur de chaque expression* : je supposais qu'elle *a voulu dire mieux que ses livres ne l'ont expliqué*. C'est connaître clairement que le texte est défectueux et insoutenable. Il n'est donc plus question du sens du livre, et c'est sans fondement que M. de Meaux nous y veut toujours rejeter, en confondant le sens du livre avec celui de l'auteur. Il ne s'agit plus que du sens ou intention de l'auteur seul. Le texte *s'explique mal*, selon moi. Il est donc censurable pris en lui-même. Il n'est donc pas vrai que j'aie voulu empêcher qu'on ne *flétrit ses livres*. Il est encore moins vrai que j'en aie *répondu* et que je me sois *rendu garant de leur doctrine*. Mais je croyais que la personne avait *voulu mieux dire* qu'elle n'avait dit. Il faut, je l'avoue, juger du texte par le texte seul, quand on fait une censure rigoureuse ; mais cela n'empêche point qu'on ne puisse, sans défendre jamais le sens du livre, croire celui de l'auteur innocent. Le livre même est une règle *équivoque* pour découvrir le vrai sens de l'auteur, quand l'auteur est une femme ignorante, qui a pu *vouloir dire mieux* qu'elle n'a su s'expliquer dans ses livres<sup>27</sup>.

- 12 Il y a équivoque – et donc nécessité de procédures de lecture spécifiques – dans une certaine catégorie d'écrits, ceux des auteurs ignorants, l'ignorance étant en l'occurrence renforcée par le fait que l'auteur dont il s'agit est une femme. Fénelon est même plus précis encore. Il distingue deux types de livres censurables : ceux qui ne sont qu'équivoques, où l'erreur est due aux faiblesses de l'auteur, et ceux dont le contenu doctrinal, lié, suivi et visible, serait à l'évidence condamnable aux yeux de quiconque, même, dit Fénelon par hyperbole, la « villageoise » la plus « grossière », qui aurait « d'abord horreur de ce qu'on veut qu'elle [Madame Guyon] aie enseigné »<sup>28</sup>. Dans le deuxième cas, il n'y a pas lieu de dissocier l'auteur de ses écrits : « *l'abomination évidente* » de ceux-ci rend « évidemment sa personne abominable » et digne du feu<sup>29</sup>. En revanche une femme ignorante, incapable de systématisme doctrinale, peut bien écrire des énoncés aux conséquences dangereuses et donc condamnables, mais invisibles pour elle : elle ne contrôle pas ce qu'elle écrit, qui n'obéit pas à des exigences savantes, et n'en est donc pas responsable. En outre, s'il arrive que des livres écrits par des ignorants non seulement demandent qu'on soit indulgent envers leurs auteurs, mais méritent aussi d'être bien lus, ce qui signifie expliquer ce que ces auteurs expliquent mal, c'est précisément parce que de tels livres procèdent de quelque chose de plus précieux qu'un savoir :

Cette personne [Mme Guyon], il est vrai, me parut fort pieuse. Je l'estimai beaucoup ; je la crus fort expérimentée et éclairée sur les voies intérieures. Quoiqu'elle fût très ignorante, je crus apprendre plus sur la pratique de ses voies en examinant avec elle ses expériences, que je n'eusse pu faire en consultant des personnes fort savantes, mais sans expérience pour la pratique.

On peut apprendre tous les jours en étudiant les voies de Dieu sur les ignorants expérimentés. N'aurait-on pas pu apprendre pour la pratique en conversant par exemple avec le bon frère Laurent ?<sup>30</sup>

- 13 Assurément, les livres ne sont pas l'instrument le plus adéquat pour rencontrer l'expérience spirituelle dont un chrétien peut faire le plus grand profit. La conversation, la pratique commune des « voies intérieures » vaut beaucoup mieux. Puisque leurs auteurs, aussi expérimentés soient-ils, sont ignorants, les livres comportent même plus de risques (d'équivoque) que d'avantages. Mais, et c'est ce qui a poussé Fénelon à écrire l'*Explication des Maximes des saints*, ces livres sont parfois, et de plus en plus en des temps où



l'imprimé atteint de plus en plus de lecteurs souvent ignorants eux-mêmes, le seul contact avec l'expérience spirituelle dont ils témoignent mal, le seul où saisir le « sentiment » (très orthodoxe et même très pieux) qui a présidé à leur rédaction<sup>31</sup>. Le risque d'être mal lus, du reste, atteint même dans ces conditions les livres des « saints » d'autrefois, reconnus par l'Église et donc supposés bien s'expliquer, du fait même de cette diffusion plus grande de l'écrit. C'est ce qu'indique l'Avertissement de l'*Explication des Maximes des saints*, glosé à plusieurs reprises par Fénelon :

J'ai toujours cru qu'il fallait parler et écrire le plus sobrement qu'on pourrait sur les voies intérieures. Quoiqu'elles ne renferment rien qui ne soit manifestement conforme à la règle immuable de la foi et des mœurs évangéliques, il me paraît néanmoins que cette matière demande une espèce de secret. Le commun des lecteurs n'est point préparé pour faire de si fortes lectures. C'est exposer ce qu'il y a de plus pur et de plus sublime dans la religion à la dérision des esprits profanes [...] C'est mettre entre les mains des hommes les moins recueillis et les moins expérimentés le secret ineffable de Dieu dans les cœurs, et ces hommes ne sont capables ni de s'en instruire, ni de s'en édifier. D'un autre côté, c'est tendre à toutes les âmes crédules et indiscretes un piège pour les faire tomber dans l'illusion ; car elles s'imaginent bientôt être dans tous les états qui sont représentés dans les livres : par là elles deviennent visionnaires et indociles ; au lieu que si on les tenait dans l'ignorance de tous les états qui sont au-dessus du leur, elles ne pourraient entrer dans les voies d'amour désintéressé et de contemplation que par le seul attrait de la grâce, sans que leur imagination échauffée par des lectures y eût aucune part. Voilà qui m'a persuadé qu'il fallait garder autant qu'on le pourrait le silence sur cette matière, de peur d'exciter trop la curiosité du public, qui n'a ni l'expérience ni la lumière de grâce nécessaire pour examiner les ouvrages des saints. [...] Mais puisque cette curiosité est devenue universelle depuis quelque temps, je crois qu'il est aussi nécessaire de parler qu'il eût été à souhaiter de se taire.

Je me propose dans cet ouvrage d'expliquer les expériences et les expressions des saints, pour empêcher qu'ils ne soient exposés à la dérision des impies. En même temps je veux éclaircir aux mystiques le véritable sens de ces saints auteurs, afin qu'ils connaissent la juste valeur de leurs expressions<sup>32</sup>.

- 14 Bien sûr, Fénelon affirme que les dangers de l'illusion et de l'exagération des expressions ont toujours menacé la spiritualité<sup>33</sup>. Reste que le besoin d'élaboration et de diffusion large d'une méthode de lutte contre ces dangers, lui, est un besoin récent et proprement d'actualité. Or cette diffusion, pour Fénelon, ne peut être assurée que par un certain type d'acteurs, à la fois savants dans le domaine spécifique de la spiritualité (plutôt qu'eux-mêmes expérimentés) et détenteurs de fonctions dans l'Église qui font d'eux des garants de l'orthodoxie<sup>34</sup>. Tous les savants, d'abord – et Fénelon ne cesse justement d'insister sur l'ampleur du savoir possédé par Bossuet – ne sont pas connaisseurs de la « doctrine des saints mystiques ». C'est pourquoi, avant même l'*Explication des Maximes des saints*, il s'était employé à démontrer la nécessité de sa méthode aux théologiens réunis à Issy, et en particulier à Bossuet :

Mais je voyais de plus qu'en cette affaire la doctrine des saints mystiques n'était pas moins en péril que moi. M. de Meaux ne les connaissait point, et voulait condamner l'amour désintéressé, ce qui était renverser les maximes de perfection des Pères et des autres saints.

20. Je fis des recueils de saint Clément d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nazianze, de Cassien, et du *Trésor ascétique*, pour montrer que les anciens n'avaient pas moins exagéré que les mystiques des derniers siècles [...] C'était sur un passage de saint Clément, où M. de Meaux me contestait la valeur d'un mot grec, que je lui répondis que je lui cétais volontiers sur l'intelligence de cette langue, et sur la critique des



passages, qu'enfin en retranchant tous les points contestés, il en resterait encore beaucoup plus qu'il n'en fallait pour autoriser le pur amour<sup>35</sup>.

- 15 Fénelon distingue ainsi de l'érudition des spécialistes des textes sacrés le savoir qu'il possède en le caractérisant comme d'ordre spécifiquement doctrinal. De la même manière, il lui arrive d'opposer cette capacité à rassembler, à produire un ensemble unifié, une doctrine, à partir d'énoncés disparates et dispersés à travers le temps, aux compétences des théologiens professionnels (il parle à l'occasion de « théologiens de cabinet »), qui portent en priorité sur des propositions détachées. Ainsi déclare-t-il à Noailles, dans une lettre du 17 octobre 1696, que ce qu'il écrit dans ses *Maximes* est en accord avec l'autorité de la tradition et les raisonnements des écoles, mais que « la plupart des théologiens ne sont pas assez accoutumés » à voir « le tout [...] dans toute l'étendue d'un système suivi », bien qu'ils connaissent et admettent toutes les parties dont ce tout est constitué<sup>36</sup>. D'autre part, il est évident que le savoir nécessaire, selon Fénelon, pour bien expliquer les livres mystiques, est l'opposé même de l'ignorance des auteurs spirituels, puisque cette ignorance se manifeste avant tout par l'incapacité à produire un « système suivi » et à réduire les disparates. En fait, la « doctrine des saints » n'est et ne peut être qu'un produit, le résultat d'une intervention magistérielle. Il n'est pas indifférent de ce point de vue que Fénelon écrive à Bossuet, pour lui expliquer son refus d'approuver l'*Instruction sur les états d'oraison*, qu'il pensait y trouver ce qu'il n'y a pas trouvé,
- [...] un corps de doctrine sur les voies intérieures, qui fût appuyé de principes solides et d'autorités décisives, pour tenir en respect les critiques ignorants des voies de Dieu et pour redresser les mystiques visionnaires ou indiscrets<sup>37</sup>.
- 16 On touche là à la spécificité de l'herméneutique fénelonienne : « expliquer », interpréter, c'est définir des expériences qui sont d'autant plus authentiques qu'elles sont mal exprimées pour donner « un corps de doctrine », produire une orthodoxie<sup>38</sup>. Fénelon ne s'oppose donc pas du tout à la hiérarchie ecclésiastique : en se soumettant au pape, il dira que celui-ci « entend mieux [son] livre qu'[il n'a] su l'entendre »<sup>39</sup>, ce qui signifie que la doctrine qu'il énonce est, du fait de sa position au sommet de l'Église, plus orthodoxe – et aussi que, de son point de vue supérieur, le livre de Fénelon peut être lui-même équivoque<sup>40</sup>.
- 17 Reste que pour l'archevêque de Cambrai la doctrine et l'orthodoxie ne sont pas un dépôt déjà constitué qu'il faut défendre : elles sont bel et bien à élaborer, à redéfinir, avec des compétences qui ne sont pas garanties par les grades, en face d'un phénomène nouveau, dont l'initiative ne provient pas de la hiérarchie, mais des fidèles, des membres de la communauté chrétienne. De ce fait, il s'appuie moins sur son autorité que sur son lien avec cette communauté, dont son rôle de pasteur – il n'écrit les *Maximes des saints* qu'une fois archevêque – lui paraît être de nourrir convenablement les besoins spirituels. Et cette action attentive à connaître chacun ne donne aux pouvoirs, ecclésiastique comme politique, qu'une fonction à ses marges (réprimer ce qui est manifestement abominable) – sauf à mettre en place un pouvoir politique spirituellement réformé qui est celui qu'il vise inlassablement à faire advenir par ses écrits et par ses conseils. Fénelon fait donc mouvement à la fois vers un redéploiement des fonctions des docteurs et des pasteurs, vers un magistère occupé à définir et à répartir les bienfaits spirituels plutôt qu'à témoigner et transmettre<sup>41</sup>, et vers une orientation du pouvoir en direction des besoins intérieurs. L'affrontement avec Bossuet ne peut de ce fait être compris que sur le triple terrain qu'il occupe : celui des savoirs, en l'occurrence théologiques, celui des

fonctions ecclésiastiques et celui du rapport au pouvoir politique (et des moyens d'écriture sur lesquels il se fonde).

- 18 C'est également l'intersection de ces trois terrains qui désigne la situation de l'équivoque à l'époque moderne. On ne peut se borner en effet à constater l'abondance et la diversité des écrits qui traitent alors de l'équivocité, pour la prescrire ou pour la proscrire – pas même en y voyant le signe qu'il s'agit là d'une notion cruciale pour aborder les modes de pensée lointains des hommes de ce temps. Ce que font les auteurs de ces multiples écrits, c'est produire le terrain où s'exerce leur compétence : le terrain des consciences individuelles, où se préparent silencieusement les actions, ou dont les mouvements profonds se dissimulent derrière les actions. Ils contribuent ainsi, du fait même de la prolifération de ces entreprises, à définir ce terrain, à le cerner et à le présenter aux différents pouvoirs, religieux et politiques, comme digne de leur intérêt. Mais si leurs effets peuvent converger, les actions de ces auteurs n'en sont pas moins différenciées par les positions à partir desquelles elles sont menées : dans l'Église mais en marge du pouvoir politique pour Fénelon, dans l'Église mais aussi à la cour pour Bossuet – ou encore, par exemple, à la cour mais hors de l'Église pour un poète comme Boileau, auteur de la satire *De l'équivoque*.

## NOTES

1. En face par exemple de Léon Crouslé, partisan de Bossuet qui relaie dans son *Fénelon et Bossuet. Études morales et littéraires* (Paris, H. Champion, 1894-95) l'accusation d'équivoquer sans cesse adressée à Fénelon par l'évêque de Meaux et son secrétaire Phéliepeaux, auteur, au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France*, l'abbé Bremond, qui fait de Crouslé l'une de ses cibles principales, consacre explicitement un chapitre de son *Apologie pour Fénelon* (Paris, Perrin, 1910) à « La duplicité prétendue de Fénelon ». Schmittlein, également partisan de Fénelon, renvoie quant à lui l'accusation à Madame de Maintenon, présentée comme voulant avant tout échapper aux risques d'une utilisation contre elle de ses propres relations avec Madame Guyon. « Cette affaire », affirme-t-il, « repose sur une équivoque. Son origine est politique, ainsi que son développement : ce que veulent Madame de Maintenon et son agent Bossuet, c'est la capitulation publique de Fénelon, soit pour l'avoir complètement entre leurs mains, soit pour l'éliminer de la scène politique. Cependant, les ennemis de Monsieur de Cambrai ont choisi pour combattre leur adversaire le terrain doctrinal, le seul sur lequel ils pouvaient l'attaquer sans faire apparaître leurs accusations comme déloyales et révéler leurs desseins », Raymond Schmittlein, *L'Aspect politique du différend Bossuet-Fénelon*, Bade, Éditions Arts et Sciences, 1954, p. 389.

2. « Il a donc enfin fallu révéler le faux mystère de nos jours : le voici en abrégé tel qu'il a paru dans le discours précédent : une nouvelle prophétesse a entrepris de ressusciter la *Guide* de Molinos, et l'oraison qu'il y enseigne : c'est de cet esprit qu'elle est pleine [...] Il est certain par preuves qu'elle a oublié ce qu'elle a souscrit entre mes mains et en d'autres plus considérables, sur la condamnation de ses livres et de la doctrine qui y était contenue. Chaque évêque doit rendre compte dans le temps convenable, de ce que la disposition de la divine Providence lui a mis en main : c'est pourquoi j'ai été contraint d'expliquer que M. l'archevêque de Cambrai, un

homme de cette élévation, est entré dans ce malheureux mystère, et s'est rendu le défenseur, quoique souvent par voies détournées, de cette femme et de ses livres », *Relation sur le quiétisme*, Bossuet, *Œuvres*, éd. par l'abbé Bernard Velat et Yvonne Champaillet, Paris, Gallimard, 1961 (désormais RQ), p. 1172-1173. C'est dans cette conclusion qu'apparaît l'assimilation de Madame Guyon à une nouvelle « Priscille » qui aurait trouvé en Fénelon « son Montan », formule-choc résumant le propos de Bossuet puisqu'elle fait doublement allusion, d'une part à une ancienne hérésie (II<sup>e</sup> siècle), d'autre part à des rapports suspects entre homme et femme.

3. Voir par exemple RQ, p. 1104, à propos de l'examen des livres et de l'oraison de Madame Guyon qui lui fut demandée en 1693 : « De deviner maintenant pourquoi l'on me fit cette confiance, si ce fut là un de ces sentiments de confiance que Dieu met quand il lui plaît dans les cœurs pour venir à ses fins cachées, ou si l'on crut simplement dans la conjoncture qu'il se fallait chercher quelque sorte d'appui dans l'épiscopat, c'est où je ne puis entrer : je ne veux point raisonner, mais raconter seulement des faits que me rappellent sous les yeux de Dieu, non seulement une mémoire fraîche et sûre comme au premier jour, mais encore les écrits que j'ai en main. » Voir aussi p. 1149-1150, à propos d'une lettre où Fénelon prouve par son adhésion aux articles d'Issy l'absence de tout esprit de chicane chez lui, et donc que son refus d'approuver l'*Instruction sur les états d'oraison* ne peut révéler que son obéissance à sa conscience qui lui interdit de céder : « À quoi servent les raisonnements quand les faits parlent ? Ces faits montrent une règle et une raison plus simple et plus naturelle pour juger des changements de conduite : c'est en un mot d'être archevêque ou de ne l'être pas ; d'avoir des mesures à garder avant que de l'être, et de n'en garder plus quand l'affaire est consommée. » Sur la constitution des faits en preuves, voir Simona Cerutti et Gianna Pomata (dir.), *Fatti : storie dell'evidenza empirica, Quaderni Storici*, 108, 3/2001. Pour une chronologie de la querelle, voir Louis Cognet, *Crépuscule des mystiques. Le conflit Fénelon-Bossuet*, Tournai, Desclée, 1958.

4. *Correspondance de Fénelon*, texte établi par Jean Orcibal, Jacques Le Brun, Irénée Noye, Genève, Droz, t. VIII, 1987, l'abbé de Chanterac à Fénelon, 26 juillet 1698, p. 89.

5. Le procédé, comme le suggère le début de la *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, inverse celui que Fénelon recommande d'adopter vis-à-vis de Madame Guyon : là où Bossuet entend faire condamner un livre en lui-même innocent en montrant la culpabilité de son auteur, Fénelon recommande de condamner un livre coupable par son contenu (par exemple le *Moyen court*) en excusant la personne, innocente par ignorance, de son auteur.

6. Qu'il s'agisse d'un ordre de pensée proprement politique plutôt qu'engageant l'Église comme gardienne de l'orthodoxie, c'est ce que montre la réaction d'un cardinal, évoquée par Chanterac dans la même lettre, à la lecture de la lettre de Fénelon à Madame de Maintenon publiée par Bossuet dans la *Relation* : « Cela [la pitié pour Madame Guyon qui apparaît dans la lettre] prépare les esprits à croire ce que M. de M[eaux] dit dans sa *Relation du Quiétisme*, que vous n'avez écrit votre livre que pour la justifier, et pour soutenir ces grandes maximes de spiritualité que vous aviez apprises d'elles, et que vous témoignez encore estimer. Un cardinal m'a fait cette objection, après avoir paru satisfait sur beaucoup d'autres faits dont je lui avais rendu compte. Comment, me disait-il, peut-il en parler avec tant d'estime et de sensibilité sur son état, lorsqu'il écrivait cette lettre, puisqu'elle était déjà en prison ? À la bonne heure qu'il l'eût estimée et excusée jusques au temps que M. de M[eaux] lui a donné ses attestations. Il paraît que, s'il a été trompé, M. de M[eaux] l'a été aussi, lui qui était son juge, son directeur et son évêque diocésain, comme il le dit lui-même. Mais quand cette femme fut arrêtée par ordre du Roi, et mise en prison, alors, si M. de C[ambrai] n'eût point été trop prévenu en faveur de cette femme, il aurait cru, comme les autres, qu'elle était coupable ; et puisque M. de M[eaux] changeait de sentiments pour elle, et tous ces évêques aussi, il en aurait changé de même », *Correspondance de Fénelon, op. cit.*, t. VIII, p. 86.

7. Texte cité dans la RQ, p. 1130.

8. *Ibid.*

9. RQ, p. 1137.

10. RQ, p. 1132-1133.

11. L'accusation peut se faire plus insidieuse, par exemple RQ, p. 1126, à propos des prophéties de Madame Guyon : « elle a débité qu'après ce qu'elle appelle persécution, son oraison revivrait sous un enfant : la prophétie a été marquée à cet auguste Enfant, sans faire aucune impression dans son esprit. À Dieu ne plaise que j'accuse M. de Cambrai, ni les sages têtes qui environnent cet aimable Prince, du discours qu'on lui en a fait : mais il y a dans tous les partis des esprits outrés qui parlent sans ménagement : ceux-là répandent encore que les temps changeront, et intimident les simples. On voit donc assez les raisons qui me font écrire ces circonstances : on voit sous les yeux de qui je les écris, et pourquoi enfin je fais connaître une femme qui est cause encore aujourd'hui des divisions de l'Église ».

12. Les extraits des ouvrages encore manuscrits de Madame Guyon qu'il rassemble dans la première section de la *Relation* sont aussi des « actes », et leur assemblage peut être qualifié de « simple relation des faits » (RQ, p. 1113). De même, p. 1175, la « suite des faits avérés », c'est-à-dire le récit de Bossuet, est mis sur le même plan que « les écrits de sa main [celle de Fénelon] », « son livre » et « ses réponses ».

13. « Pour moi », déclare-t-il (RQ, p. 1147), « je produis ses lettres et un mémoire écrit de sa main [la lettre à Madame de Maintenon]. Avouons qu'il fait deux personnages bien contraires : lisons les lettres qu'il écrivait durant la discussion [des articles d'Issy] ; il ne demandait qu'un jugement après lequel il n'offrait dès le premier mot que rétractation, que de tout quitter. Lisons le mémoire qu'il fait après sur la même discussion ; non seulement M. de Cambrai n'a aucun sentiment dont il ait eu à revenir : mais c'était à lui que nous revenions, et nous ne faisons que foudroyer à droite et à gauche sans discernement. »

14. Voir *supra*, note 3.

15. RQ, p. 1153 et p. 1176.

16. RQ, p. 1176 pour les deux dernières formules, la deuxième étant redoublée p. 1177 par une autre, « vaine philosophie », et par d'autres du même type, « abstractions », « vaines subtilités dont il éblouit le monde », « bel esprit ».

17. Grâce à cet éloignement affiché pour les raffinements intellectuels, Bossuet légitime en particulier son changement de tactique, le passage de la polémique doctrinale au récit : « s'engager aux explications de M. de Cambrai, c'était entrer dans des détours qui n'ont point de fin puisqu'il ne cesse d'y ajouter quelque nouveau trait », RQ, p. 1162. Il est nécessaire de préciser que ce qui m'intéresse ici est la question du statut des compétences intellectuelles par rapport aux hiérarchies ecclésiastiques et non le rôle de l'intellect dans l'appréhension des états mystiques, que les commentateurs s'accordent à trouver important chez Bossuet : Jacques Le Brun (*La Spiritualité de Bossuet*, Paris, Klincksieck, 1972) comme Louis Cognet (*Crépuscule des mystiques*, *op. cit.*) opposent sa tendance aux énoncés d'ordre ontologique à ceux de Fénelon, qui portent sur des réalités expérimentales. Jacques Le Brun souligne ainsi le « caractère intellectuel et conceptuel » de la démarche de Bossuet (*La Spiritualité de Bossuet*, *op. cit.*, p. 413).

18. Selon Bossuet, c'est ce que prouvent les lettres que Fénelon lui adressait alors, pleines de proclamations de soumission au grand docteur qu'est l'évêque de Meaux.

19. Noailles, évêque de Châlons avant d'être archevêque de Paris.

20. Directeur de Saint-Sulpice.

21. RQ, p. 1147-1148. Dans les écrits polémiques qui accompagnent l'*Explication des Maximes des saints* et dans sa correspondance, Fénelon affirme en effet défendre l'École contre des propositions qui menacent son enseignement, notamment sur la charité.

22. L'archevêché de Cambrai manifeste en outre la supériorité sociale de Fénelon sur Bossuet.

23. Je me permets sur ce point de renvoyer à mon article, « Au service de la grandeur. Enseignement et disciplines dans le *Carême du Louvre* » dans *Lectures de Bossuet. Le Carême du Louvre*, dir. Guillaume Peureux, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 131-143.

24. L'enseignement de Fénelon est, selon Bossuet, déplacé : il se fait dans des livres où il « enveloppe » et « mitige » la « doctrine » de Madame de Guyon (mais cette « manière de l'enseigner n'en est que plus dangereuse », RQ, p. 1150) et aussi, bien sûr, à la cour, via les amis qu'il y a gardés auprès de la famille royale. Il est significatif que l'article consacré par Brunetière à la thèse de Guerrier sur Madame Guyon reprenne à propos de cette dernière (et insinue à propos de Fénelon, qu'il accuse par ailleurs d'orgueil nobiliaire) l'association des accusations de dangerosité politique, d'orgueil intellectuel et d'appropriation indue du rôle pastoral : « Si l'on entrait résolument dans les voies intérieures, les bergers, en gardant leurs troupeaux, auraient l'esprit des anciens anachorètes ; les laboureurs, en conduisant le soc de leur charrue, s'entretenaient heureusement avec Dieu, et les manœuvres, qui se consomment de travail, en recueilleraient des fruits éternels. » La phrase n'est pas de quelque sectaire américain, elle est de Madame Guyon. De là le mépris, doux, mais invincible, de toute discipline et de toute hiérarchie. Notez les réflexions de la visionnaire sur ses entretiens avec Bossuet : « Il n'y a qu'à ouvrir toutes les histoires pour voir que Dieu s'est servi de laïques et de femmes sans science pour instruire, édifier et faire arriver les âmes à une haute perfection. Il a choisi les choses faibles pour confondre les fortes. » Ou encore : « Toutes les difficultés qu'il [Bossuet] me faisait ne venaient, comme je crois, que du peu de connaissance qu'il avait des auteurs mystiques... et du peu d'expérience qu'il avait des voies intérieures. » C'est ici l'accent qui ne trompe pas. Visiblement, elle a pitié de l'ignorance de Bossuet, pour ne pas dire du pharisaïsme de ce prélat de cour. [...] Cet orgueil du sens individuel, c'est la ruine de la tradition », « Le quiétisme au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue des deux mondes*, 15 août 1881, p. 942-943. Je remercie Thomas Loué de m'avoir indiqué cet article.

25. RQ, p. 1134.

26. RQ, p. 1145. Voir aussi sur cet orgueil, p. 1151, les critiques contre *L'Explication des Maximes des saints* « qui devait décider des matières si délicates ; démêler si exactement le vrai et le faux ; lever toutes les équivoques, et réduire les expressions à toute la rigueur du langage théologique ; par ce moyen servir de règle à toute la spiritualité ».

27. *Réponse à la Relation sur le quiétisme* dans Fénelon, *Œuvres*, Jacques Le Brun, éd., Paris, Gallimard, t. I, 1983 (désormais RRQ), p. 1136-1137. Voir aussi RRQ, p. 1113 : « On me demandera peut-être encore comment je croyais être assuré de l'intention de la personne indépendamment de ses livres. Le voici expliqué fort naturellement dans le mémoire même que l'on m'objecte : 'Je lui ai fait expliquer souvent ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite. Je l'ai obligée à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce langage mystique, dont elle se servait dans ses écrits. J'ai vu clairement en toute occasion qu'elle les entendait dans un sens très innocent et très catholique. J'ai même voulu suivre en détail et sa pratique, et les conseils qu'elle donnait aux gens les plus ignorants et les moins précautionnés. Jamais je n'ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui impute.' Sa propre *pratique* et ses *conseils* pour autrui examinés de près en détail, et ses explications de vive voix sur la valeur de chaque terme, me paraissaient des précautions plus propres à m'assurer de ses vrais sentiments, que le texte de ses livres. C'est dans ce texte que les intentions de l'auteur sont facilement équivoques, quand l'auteur est ignorant. Voilà ce qui faisait que je m'étais fort peu mis en peine d'approfondir les livres, dont je laissais l'examen aux supérieurs ecclésiastiques. »

28. RRQ, p. 1131-1132.

29. RRQ, p. 1133. C'est bien cela que Fénelon défie ses adversaires de réclamer pour Madame Guyon.

30. RRQ, p. 1109. Les *Maximes spirituelles* du frère Laurent de la Résurrection, carme déchaussé et spirituel (1614-1691) avaient été publiées en 1692.

31. RRQ, p. 1137 : « Pour moi, je ne voulais point juger des écrits, c'est-à-dire des sentiments que l'auteur avait eus en les composant, par le sens qui résultait du texte. Je voulais au contraire juger favorablement de ses sentiments par les marques avantageuses que je croyais en avoir

d'ailleurs, quoique le texte pris dans toute sa suite ne présentât à mes yeux qu'un sens digne d'être censuré. » On voit ici s'élaborer la distinction entre écriture et écrit.

32. Fénelon, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1001-1002.

33. L'Avertissement des *Maximes des saints* ouvre avec les « faux gnostiques des premiers temps du christianisme » et termine avec François de Sales l'inventaire rétrospectif de ces menaces, et conclut ce passage par : « Ainsi la paille a souvent obscurci le bon grain, et les plus purs auteurs de la vie intérieure ont besoin d'explication, de crainte que des expressions prises dans un mauvais sens n'altérassent la pure doctrine », *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1002-1003. Comme l'indique Michel de Certeau, l'interprétation que Fénelon donne des textes spirituels pour les défendre (et en se plaçant ainsi sur le terrain de l'adversaire), « est typiquement théologique [...] Il y a théologie, en effet, là où une herméneutique réduit au 'Même' les figures diverses du temps. Elle élimine l'irréductibilité de différences par la production d'une 'tradition', c'est-à-dire par la définition d'un 'essentiel' qu'un savoir clérical découpe, s'approprie et tient pour le dénominateur commun d'une pluralité océanique. Grâce au travail des théologiens qui conquièrent, dès les XVII<sup>e</sup> siècle, la place créée par les spirituels, la mystique se donne aussi une tradition, taillant dans les textes du passé un corpus homogène aux critères tirés de la nouvelle 'science des saints'. Alors son présent, tenu par des mots, s'efface à mesure que se constitue son passé », *La Fable mystique*, Paris, Gallimard, 1982, p. 155.

34. L'Avertissement aux *Maximes des saints* le dit explicitement : « S'ils [les mystiques] sont humbles et dociles, ils doivent laisser aux pasteurs de l'Église non seulement la décision absolue sur la doctrine, mais encore le choix de tous les termes dont il est à propos de se servir », *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1004. Fénelon, encore abbé, avait écrit contre les protestants un *Traité du ministère des pasteurs*.

35. RRQ, p. 1120-1121.

36. La lettre est citée par Henri Bremond dans *l'Apologie pour Fénelon*, *op. cit.*, p. 452. On voit bien ici que Fénelon et Bossuet sont sur le même terrain, celui de la théologie, mais qu'ils maîtrisent différemment les savoirs théologiques, tous deux possédant les techniques scolastiques, mais le centre des compétences de Bossuet étant constitué par la théologie positive, et le fort de Fénelon par sa connaissance des textes spirituels. C'est l'association de celle-ci aux savoirs de l'École qui rend l'archevêque de Cambrai vulnérable aux reproches de « vaine philosophie ».

37. Cité dans *l'Apologie pour Fénelon*, *op. cit.*, p. 170-171.

38. Ce n'est pas la volonté de produire une doctrine qui est propre à Fénelon, mais la tentative pour la produire à partir de la redéfinition des expériences des spirituels. Pour une histoire du geste doctrinal à l'époque moderne, voir les propositions de Philippe Büttgen, « Histoire doctrinale, histoire culturelle de la confessionnalisation. Quelques questions à partir de l'histoire de la philosophie », *Études Germaniques* 57 (2002), p. 558-576, en part. p. 562.

39. *Correspondance de Fénelon*, t. VIII, *op. cit.*, Fénelon à l'abbé de Chantérac, 3 avril 1699, p. 502. Et Fénelon de continuer, en pleine cohérence avec l'attitude qu'il a gardée tout au long de la querelle : « c'est sur quoi je me soumets ; mais pour ma pensée, je puis dire que je la sais mieux que personne ; c'est la seule chose qu'on peut prétendre savoir mieux que tout autre, sans présomption. Je ne puis donc ni dire ce qui n'est pas et que ma conscience rejette, et je n'ai garde de dire jamais rien d'équivoque à cet égard. »

40. Nietzsche, au § 192 d'*Aurore*, voit en Fénelon « l'expression parfaite et fascinante de la *culture ecclésiastique* dans toutes ses potentialités » : la formule est particulièrement pertinente.

41. Sur l'évolution d'ensemble du magistère vers une fonction de définition (impliquant le renforcement de l'autorité), voir Yves Congar, « Bref historique des formes du 'magistère' et de ses relations avec les docteurs », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 60, 1976, p. 99-112.

---

AUTEUR

**DINAH RIBARD**

EHESS - CRH (Grihl)